

# urbaphonix

## [ Informations générales ]

**Type de spectacle** : spectacle de rue déambulatoire, devant se dérouler dans un espace urbain (disposant d'un mobilier urbain suffisant)

**Equipe** : 5 personnes (musiciens et techniciens), toutes en jeu

**Durée** : 45 minutes environ

**Longueur de la déambulation** : 300 mètres environ

**Jauge conseillée** : 200 personnes

**Nombre de représentations** : jusqu'à 2 par jour (3 : à voir avec l'équipe), avec au moins une heure entre deux représentations (charge des batteries)

**Arrivée de l'équipe** : J ou J - 1 selon horaires de jeu

**Départ de l'équipe** : J ou J + 1 selon horaires de jeu

## [ Besoins techniques ]

Urbaphonix est un **spectacle autonome techniquement** : tout le matériel est fourni et transporté par camion. Le spectacle fonctionne avec une régie mobile et ne nécessite pas de montage.

Prévoir un **local fermé, en rez-de-chaussée**, de 20m<sup>2</sup> et **à proximité du départ de la déambulation**, avec une arrivée électrique afin de recharger les batteries des systèmes sonores (si pas possible en rez-de-chaussée, besoin d'un ascenseur large).

Prévoir une **place de parking** à proximité de la loge pour un camion 12m<sup>3</sup>.

## [ Planning ]

Seul le **point de départ du spectacle est défini à l'avance** et à distance, conjointement par Décor Sonore et l'équipe organisatrice (pas de repérage préalable obligatoire).

A son arrivée (le jour-même ou la veille, au moins 6 heures avant la première représentation), l'équipe réalise un **repérage de la déambulation durant trois heures**. Ce repérage doit se dérouler dans les conditions du spectacle (pas d'autres événements en cours, pas de nuisances sonores).

Si plusieurs représentations du spectacle sont programmées, elles suivent toutes **le même itinéraire** défini lors du repérage.

L'équipe peut repartir tout de suite après la dernière représentation, si le transport le permet.



## [ Lieux de jeu ]

Le spectacle doit se dérouler dans l'espace public. Tous les espaces urbains peuvent convenir, du moment qu'ils offrent un mobilier urbain suffisant.

**A privilégier** : les lieux abrités des nuisances sonores ; les centres-villes historiques et zones piétonnes, petites ruelles et places.

**A éviter** : les lieux trop bruyants (routes, usines, ...) ; les escaliers (sauf si présence de rampes d'accès pour faire passer la régie mobile) ; les lieux très ouverts (parcs, jardins parkings, très grandes places : manque de mobilier urbain et/ou de réverbération)

